



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

22 juillet 2022



Lettre d'information France 2030 en Seine-Maritime

Édito



Pierre-André Durand

Préfet de la région
Normandie, préfet
de la Seine-Maritime

En cette fin du mois de juillet, une page est en train de se tourner : sur le plan institutionnel tout d'abord, avec deux élections majeures qui ont eu lieu en avril et en juin, mais également sur le plan des politiques publiques. En effet, la période qui s'est ouverte avec l'arrivée de la crise sanitaire, et notamment au moment du premier confinement, est en train de se terminer. Les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du quoi qu'il en coûte (fonds de solidarité, activité partielle, PGE) ont produit les effets escomptés, à savoir : compenser les pertes de chiffre d'affaires, maintenir l'emploi salarié et conforter les trésoreries des entreprises. Cette boîte à outils, combinée au déploiement massif du plan de relance (voir lettre d'information du 13 mai 2022 pour un bilan départemental) a largement contribué au rebond économique très fort constaté en 2021, avec une croissance nationale de 7 % et un niveau de chômage historiquement bas (7,9 % en Seine-Maritime).

Depuis le mois de février, des difficultés d'une nature différente ont émergé avec l'agression russe en Ukraine. Les tensions sur les prix des matières premières se sont accentuées, les prix de l'énergie ont très fortement augmenté et l'inflation a retrouvé un niveau inédit au XXI^e siècle. Ces difficultés sont réelles mais différenciées : elles pèsent sur certaines catégories d'entreprises plus fortement que sur d'autres (les énergies intensives, certaines entreprises agricoles, du BTP ou du transport), elles impactent certaines catégories socio-professionnelles plus que d'autres (notamment les travailleurs qui doivent utiliser leur véhicule). C'est la raison pour laquelle la réponse ne peut être la même que lors de la crise COVID, avec un quoi qu'il en coûte large. Au contraire, elle doit être ciblée, c'est l'objet du plan de résilience qui vise spécifiquement les catégories les plus touchées.

Dans les jours et semaines à venir, de nouvelles politiques publiques vont se mettre en place, je vous alerterai à ce sujet. En particulier, le projet de loi pouvoir d'achat qui touchera l'ensemble des Français a été présenté en conseil des ministres le 7 juillet dernier et est examiné à l'Assemblée Nationale depuis le 18 juillet. À partir de la rentrée, le déploiement du plan France 2030, qui porte la double ambition de la réindustrialisation et de la décarbonation, devrait s'accélérer : il s'agit d'une opportunité dont devront se saisir les entreprises. Enfin, le plan Destination France va également se mettre en place afin de permettre à notre pays de conforter sa place de leader mondial dans le secteur du tourisme. Naturellement, la Normandie est particulièrement concernée.

Dès le mois de septembre, cette publication reprendra pour vous faire part de ces évolutions et des nouvelles politiques publiques d'intérêt pour le territoire normand. Néanmoins, je souhaite dès aujourd'hui vous en présenter les lignes directrices dans cette lettre d'information, qui sera mise en sommeil au mois d'août.

Sommaire

Plan destination France

France 2030

Consolider la place de la France en tant que première destination mondiale

En juin 2021, le président de la République avait annoncé son souhait de doter la France d'un plan de reconquête afin de redynamiser le tourisme français en sortie de crise, accompagner la relance et la transformation du secteur. En effet, si la crise a constitué un choc majeur pour le secteur, elle a également accentué et mis en évidence les défis structurels auxquels il doit faire face, tout en accélérant certaines tendances.

Avec le plan Destination France, doté d'un budget de 1,9 milliard d'euros, présenté par le Premier ministre fin novembre 2021 et piloté par le Ministre en charge du tourisme, le Gouvernement entend fixer, à 10 ans, une véritable trajectoire de développement et transformation du secteur touristique.

L'objectif est ainsi de conforter la France dans sa place de 1^{ère} destination touristique mondiale et de devenir la 1^{ère} destination en matière de tourisme durable, en faisant du tourisme français un secteur porteur d'excellence, de croissance et d'emploi, fondé sur un modèle plus qualitatif, durable et résilient, en phase avec les nouvelles attentes des clientèles française et internationale, notamment en matière de transition écologique.

Les ambitions de Destination France reposent sur 20 mesures autour de 5 axes stratégiques :

- 1 - Conquérir et reconquérir les talents
- 2 - Renforcer la résilience du secteur et soutenir la montée en qualité de l'offre
- 3 - Valoriser et développer les atouts touristiques français
- 4 - Répondre aux enjeux de transformation du secteur
- 5 - Promouvoir la destination France et consolider ses parts de marché



Pour en savoir plus :

https://www.gouvernement.fr/upload/media/default/0001/01/2021_11_dossier_de_presse_-_destination_france_-_plan_de_reconquete_et_de_transformation_du_tourisme_-_20.11.2021.pdf

Pour accompagner les communes, les EPCI à fiscalité propre, les pôles d'équilibre territorial et rural, les parcs naturels régionaux et les syndicats mixtes, la préfecture de région mobilise des crédits pour accompagner les porteurs de projet en matière d'ingénierie touristique.

Dans la limite de l'enveloppe disponible, les crédits seront mobilisables pour accompagner les bénéficiaires à :

- définir une stratégie locale de développement touristique,
- formaliser et consolider un projet local à vocation touristique.

Le montant de l'aide est fixé à 50% maximum des dépenses éligibles, dans la limite de 30 000 € par bénéficiaire.

Le dossier est à déposer au plus tard le 30 septembre 2022 sur la plateforme Démarches simplifiées à l'adresse suivante :

www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fnadt-normandie-2022

Le plan France 2030 traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

Ce plan est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm - ne pas causer de préjudice important).

Il sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via une procédure ouverte, exigeante et sélective pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

France 2030 est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (BPI) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi

La mise en œuvre de France 2030 est guidé par cinq grands principes :

- 50% des crédits de France 2030 sont consacrés à la décarbonation ;
- 50 % de France 2030 sera consacré aux acteurs émergents ;
- Accepter la prise de risque et l'échec ;
- Investissements dans l'innovation ET dans l'industrialisation ;
- Les enveloppes pourront toutes évoluer en fonction des besoins ;

Dans le détail, les enveloppes consacrées à chaque thématique sont les suivantes :

MIEUX PRODUIRE

Favoriser l'émergence d'une offre française de petits réacteurs modulaires (SMR) d'ici 2035 et soutenir l'innovation de rupture dans la filière	1 Md€
Devenir le leader de l'hydrogène vert et des énergies renouvelables en 2030	2,3 Md€
Décarbonner notre industrie afin de respecter notre engagement de baisser de 35%, entre 2015 et 2030, les émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur	5 Md€
Produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides chaque année	2,6 Md€
Produire en France le premier avion bas-carbone	1,2 Md€

MIEUX VIVRE

Investir dans une alimentation saine, durable et traçable afin d'accélérer la révolution agricole et alimentaire	1,5 Md€
Produire en France au minimum 20 biomédicaments, en particulier contre les cancers et les maladies chroniques, et créer les dispositifs médicaux de demain	3 Md€
Placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs, et des technologies immersives	0,6 Md€

MIEUX COMPRENDRE

Prendre toute notre part dans l'aventure spatiale	1,6 Md€
Investir dans le champ des grands fonds marins	0,3 Md€

Contact

pref-francerelance@seine-maritime.gouv.fr